

CONVENTION PITHAM / HANDY JOB 06

Régissant l'exercice du volontaire du service civique

Dans le cadre de la mission d'un volontaire du service civique au sein des locaux de Handy job 06, une convention est signée entre : Monsieur Georges Eric Martinaux Directeur de Handy Job 06 et Monsieur Honoré GIRAUD, Président du PITHAM.

Cette mission s'inscrit dans les actions du PITHAM qui est de fédérer le réseau partenarial des acteurs du champ du handicap , afin de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et participer à toute action favorisant l'emploi des travailleurs handicapés des A.M.

Son activité est définie par la fiche mission du volontaire jointe à la présente convention.(voir PJ)

La durée de la mise à disposition du volontaire est de 24 h par semaine réparties par 3 journées de 8h planifiées d'un commun accord entre le volontaire, le PITHAM et Handy job .La durée totale de sa mission est de 10 mois, prévue de septembre 2017 à juin 2018. L'agrément demandé avec la DDCS 06 est renouvelable sur 3 ans allant jusqu'à juin 2020.

1- Le PITHAM est le responsable de l'activité du volontaire en service civique, conformément à l'agrément demandé auprès de la DDCS 06

2- Le PITHAM contractera une assurance spécifique pour ses activités y compris pour l'exercice des activités du volontaire dans les locaux de Handy job 06 qui sont aussi son siège social.

3- D'un commun accord, Handy job 06 mettra à disposition du volontaire un bureau, et le matériel nécessaire à exercer son service, sur la base d'horaires et de jours préalablement définis dans son ordre de mission

4- D'un commun accord et au nom du PITHAM, Handy job 06 pourra coopérer et aider à la gestion administrative et comptable du jeune en service civique.

5- Le tutorat du volontaire est assuré par le président du PITHAM, Monsieur Honoré GIRAUD ou un des membres du bureau de l'association pour l'ensemble de ses activités. Dans le cadre des activités réalisées à Handy job 06, il pourra éventuellement bénéficier d'une supervision technique par du personnel de Handy job 06. En cas de difficultés le tuteur est immédiatement informé.

6- Dans le cadre de la découverte des actions partenariales, comme avec les autres associations, il pourra effectuer des journées d'observations dans les différents services de Handy job 06 dans des conditions et objectifs préalablement établis.

7- Handy Job, afin de simplifier les divers règlements à effectuer dans le cadre de cette mission, peut être amené à verser des sommes pour le compte du PITHAM qui lui seront remboursées en fin d'exercice.

Fait à St Laurent du Var dans les locaux de Handy Job 06 et siège du PITHAM

Le

Pour HANDY JOB 06

Georges Eric MARTINAUX

Pour le PITHAM

Honoré GIRAUD